

DOSSIER DE PRESSE



© Service de la culture de l'État du Valais - Dienststelle für Kultur des Staates Wallis; O. Maire

**CONFERENCE DE PRESSE - SERVICE DE LA CULTURE
NOUVEAU DISPOSITIF *ARTPRO VALAIS*
MUSEE D'ART DU VALAIS - SION – 26 MARS 2014**

Sommaire

- **Esther Waeber-Kalbermatten,**
Conseillère d'Etat, Cheffe du DSSC
> *ArtPro Valais : pour soutenir la création et la pratique artistique de haut niveau*

- **Jacques Cordonier,**
Chef du Service cantonal de la culture

> *ArtPro Valais : du constat aux instruments de développement*

> *Présentation du dispositif ArtPro Valais*

Annexes :

- **Les membres de la Commission *ArtPro Valais*.**
Les membres du Conseil de la culture en 2014.
Les Cahiers de l'Observatoire de la culture – Valais

- **Les Slides de présentation du programme *ArtPro Valais***

- **Le dispositif *ArtPro Valais* (B2/3.1)**

Esther Waeber-Kalbermatten,
Conseillère d'Etat, cheffe du DSSC
> ArtPro Valais : pour soutenir la création et la pratique artistique de haut niveau

L'un des atouts indéniables du Canton du Valais réside dans sa diversité culturelle. Depuis plusieurs années, le Canton s'engage plus intensément pour la culture afin de la rendre plus dynamique et variée. La section de l'Encouragement des activités culturelles, qui englobe l'encouragement à la création, à la diffusion, à la promotion, à l'accès à la culture et à la protection du patrimoine, passe par une attention soutenue à la professionnalisation de ses acteurs. Comme souligné dans la *Politique d'encouragement culturel*, adoptée en 2007 par le Conseil d'Etat, les autorités cantonales souhaitent «favoriser un climat d'innovation permettant d'attirer l'attention des artistes, suisses et étrangers, ainsi que des partenaires extérieurs au champ artistique (médiâs, tourisme, économie, mécènes et politiciens) et assurer ainsi la diversité des formes d'expression et des genres artistiques».

Jusqu'à présent, l'Etat du Valais a déjà renforcé ses dispositifs de soutien à la vie artistique et culturelle. En 2006, la création de *ThéâtrePro Valais* a rapidement su trouver une grande légitimité dans le milieu des arts de la scène. S'inspirant de ce modèle, en 2010, *MusiquePro Valais* visait à poursuivre le développement de la pratique musicale de niveau professionnel. Ce dispositif a lui aussi rencontré un vif succès et a été salué par les milieux concernés. Afin d'accroître d'avantage sa politique d'encouragement, le Canton a décidé d'introduire dès 2014 un troisième programme consacré à l'encouragement et au soutien des professionnels du «secteur des arts visuels» : le dispositif *ArtPro Valais*.

Au travers de nombreuses initiatives associatives et privées que je tiens à saluer ici, le Canton du Valais est déjà bien présent sur la scène artistique. On peut citer : Visarte Valais/Wallis, la section valaisanne de l'association professionnelle des arts visuels, le Kunstverein Oberwallis, l'association d'Art du Haut Valais qui gère les galeries d'arts de Brigue et de Viège, la Triennale d'art contemporain Label'Art qui se déroulera pour la troisième fois cette année, l'Ecole Cantonale d'Art du Valais (ECAV) à Sierre, l'Ecole Professionnelle des Arts Contemporains (EPAC) à Saxon, les résidences d'artistes de la Ferme-Asile à Sion, ainsi que le Musée d'art du Valais, les fondations et les galeries d'art du Valais.

En 2012, le Canton a mandaté Benoît Antille, curateur indépendant, pour effectuer un «Etat des lieux de la scène artistique valaisanne dans le domaine des arts visuels». Le Canton a collaboré également à l'étude consacrée aux « Parcours d'artistes » qu'Isabelle Moroni, professeure à la HES-SO Valais/Wallis, a réalisée dans le cadre d'un projet financé par le Fonds national de la recherche scientifique. Ces deux études ont constitué la matière première pour le travail conduit par une commission nommée dans le cadre de l'ancien Département de l'éducation de la culture et du sport pour élaborer le nouveau dispositif de soutien qui est présenté aujourd'hui. Présidée par le Chef du Service de la culture, M. Jacques Cordonier, cette commission était constituée de Mme Muriel Constantin Pitteloud, Mme Marie-Fabienne Aymon, M. Pierre Cagna, Mme Helen Hirsch, Mme Anette Kummer, Mme Véronique Mauron, Mme Sibylle Omlin, M. Pascal Ruedin, M. Carlo Schmidt et Mme Floriane Tissières.

Le dispositif *ArtPro Valais* s'adresse aux créateurs, aux structures de mise en valeur des arts visuels (institutions, associations, manifestations, lieux d'exposition...), mais également aux publics, en favorisant l'accès et la participation à la création contemporaine. Il permet aux artistes visuels d'être soutenus dans des moments clés de leur carrière, qu'ils soient émergents ou confirmés.

Avec ce nouveau dispositif doté d'un montant de 160'000 francs au budget 2014, le Canton du Valais entend bien se profiler comme un lieu à forte tendance culturelle. En proposant à la fois aux artistes valaisans des conditions optimales pour cultiver leur talent ici-même et leur permettre de rayonner au-delà des frontières. Le financement de ce dispositif est assuré sans budget supplémentaire et malgré les restrictions auxquelles le Service de la culture a été soumis à l'instar d'autres unités de l'Etat du Valais. La réallocation de ressources précédemment utilisées, notamment pour les bourses de création en art visuel, permettra d'apporter une aide plus ciblée.

Afin de statuer sur les candidatures des artistes intéressés par ce nouveau dispositif, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a mis en place une commission d'experts en arts visuels. Les membres de la Commission ArtPro sont Mme Céline Eidenbenz, Mme Anette Kummer, Mme Sibylle Omlin, Mme Helen Hirsch, M. Carlo Schmidt, M. Balthazar Lovay et M. Marco Constantini.

Je tiens à remercier les membres de cette commission d'avoir accepté cette nouvelle tâche pour modeler un Valais de création et de pratique artistique de haut niveau.

Jacques Cordonier,
Chef du Service cantonal de la culture
> ArtPro Valais : du constat aux instruments de développement
> Présentation du dispositif ArtPro Valais

> ArtPro Valais : du constat aux instruments de développement

Le champ

Le domaine des arts visuels est en constante évolution. A l'heure de l'élaboration du dispositif *ArtPro Valais*, il englobe les arts plastiques, la photographie, l'art vidéo, l'art numérique, la performance et les arts appliqués.

Les études complémentaires de Benoît Antille, curateur indépendant, et d'Isabelle Moroni, professeure à la HES-SO Valais/Wallis, ainsi que la connaissance du champ des arts visuels apportée par la Commission mandatée par le Département, ont permis de poser un certain nombre de constats résumés ici.

Les constats

- Les acteurs culturels ont une véritable volonté de se professionnaliser et de faire de ce canton une véritable plateforme de l'art.
- Le Valais possède une scène artistique encore trop peu positionnée face à ses homologues cantonaux et étrangers.
- Le genre contemporain n'est pas suffisamment représenté en Valais. Le Canton doit évoluer avec son époque et ne pas se contenter de miser sur des valeurs sûres.
- Les artistes valaisans ont une réelle difficulté à être professionnel car ils n'ont à leur disposition que des moyens amateurs.
- Il existe un manque de reconnaissance du milieu artistique valaisan à l'extérieur du canton, et également un manque d'intérêt pour l'art contemporain au niveau du public, cantonal ou extra-cantonal.

Nous renvoyons toutes celles et tous ceux qui souhaitent prendre connaissance de l'ensemble des études de Benoît Antille et Isabelle Moroni à leur publication dans « Les cahiers de l'Observatoire de la culture –Valais ». Ces deux études inaugurent une série, dont les volumes paraîtront à un rythme irrégulier en fonction des études conduites ou mandatées par le Service de la culture, qui, à travers l'Observatoire de la culture, a l'ambition de documenter et d'étudier de manière plus systématique le développement culturel en Valais.

Les objectifs

Partant de ces constats, le Service de la culture a formulé des objectifs pour son action dans le champ des arts visuels :

- Renforcer le secteur des arts visuels, indépendamment de la forme d'expression ou du genre artistique,

- Favoriser le développement des carrières durables pour les artistes,
- Assurer l'émergence d'un climat d'innovation artistique en Valais, permettant au canton de se positionner sur la scène nationale et internationale.

Les instruments

Pour concrétiser ces objectifs, le Service de la culture disposera à l'avenir de deux dispositifs.

D'une part, et comme jusqu'ici, des aides à la demande permettant de soutenir la réalisation d'expositions ou de publications permettant aux artistes de se faire connaître, mais également, et ceci est un élément totalement nouveau, d'un soutien à la participation d'artistes à des programmes d'échanges nationaux et internationaux.

Par ailleurs, comme pour les autres domaines de l'art, les résidences pour artistes valaisans à l'étranger (Berlin, Paris, New-York et Siby (Mali)) leur demeurent accessibles. Tout comme les résidences de la Ferme-Asile à Sion, du Château Mercier à Sierre ou de Bellwald continueront à accueillir des artistes étrangers.

Un dispositif spécifique et nouveau, sur concours, *ArtPro Valais*, est mis sur pied.

> **Présentation du dispositif ArtPro Valais**

1. A QUI S'ADRESSE ARTPRO VALAIS ?

ArtPro Valais s'adresse aux artistes professionnels, émergents ou confirmés, de la branche, aux artistes invités de renommée internationale, aux structures de mise en valeur des arts visuels et aux professionnels du champ des arts visuels.

- Par **artiste visuel confirmé**, on entend toute personne ayant une expérience artistique de plus de sept ans dans le circuit professionnel des arts visuels. Pour les artistes ayant suivi une formation dans une haute école, cela signifie qu'ils ont terminé leur Bachelor il y a plus de sept ans.
- Par **artiste visuel émergent**, on entend toute personne ayant une expérience artistique de moins de sept ans dans le circuit professionnel des arts visuels.
- L'/les **artiste/s invité/s** doit/doivent pouvoir faire état d'une activité artistique régulière et poursuivre un projet clairement reconnu comme professionnel. Son/leur rayonnement national et international est avéré.
- Par **structure de mise en valeur des arts visuels**, on entend tout lieu d'exposition actif dans la promotion des arts visuels qui s'inscrit dans une programmation régulière et cohérente et dispose d'une direction artistique professionnelle. Il peut s'agir d'une institution publique, d'une association, d'une fondation, d'une école ou de toute autre structure juridique à but non lucratif.
- Sont admissibles, les **professionnels du champ des arts visuels** pouvant faire état d'une activité artistique et/ou culturelle régulière. Il peut s'agir d'artistes, de curateurs indépendants, de critiques d'art, etc. Dans tous les cas, les candidats doivent être reconnus comme professionnels conformément aux critères de professionnalisme de la Conférence des délégués culturels du Valais.

2. LES DIFFERENTES MESURES DE SOUTIEN ARTPRO VALAIS

a) Bourses pluriannuelles pour artistes visuels confirmés (B2/3.1.a)

Ce dispositif vise à permettre aux artistes visuels confirmés et actifs en Valais de poursuivre une recherche personnelle sur la durée et de se positionner sur la scène artistique nationale et internationale, tout en maintenant une activité artistique régulière sur le territoire cantonal. Deux bourses à hauteur de 15'000.-/an, d'une durée de trois ans, sont attribuées chaque année.

b) Bourses pour artistes visuels émergents (B2/3.1.b)

Ce dispositif vise à permettre aux artistes visuels émergents et actifs en Valais d'initier une recherche personnelle et d'être soutenus dans leur phase de professionnalisation et d'accès aux circuits nationaux et internationaux par le biais d'une démarche personnelle, dont l'originalité et la pertinence sont avérés. Deux bourses d'une valeur de 10'000.- sont attribuées chaque année.

c) Soutien pour l'accueil d'artistes visuels de renommée internationale (B2/3.1.c)

Ce dispositif vise à permettre aux structures de mise en valeur des arts visuels d'inviter un/des artiste/s de renommée internationale dans le cadre d'une exposition. Deux soutiens à hauteur de 10'000 à 20'000.- sont attribués chaque année.

d) Bourses pluriannuelles pour le développement de « pôles d'excellence » (B2/3.1.d)

Ce dispositif vise à permettre la constitution de réservoirs d'expériences et de compétences au moyen de programmes prioritaires de quatre ans réalisés conjointement par des structures culturelles, patrimoniales et/ou scientifiques et des artistes visuels. Une bourse modulable d'une durée de quatre ans à hauteur de 30'000 à 70'000 francs/an est attribuée chaque deux ans.

e) Soutien pour structures et projets expérimentaux (B2/3.1.e)

Ce dispositif vise à permettre la création de structures ou la mise sur pied de projets expérimentaux, dans le but de dynamiser et de renouveler la scène artistique valaisanne et d'encourager le développement d'une culture émergente, originale et indépendante, extérieure aux circuits institutionnels. Une bourse modulable d'une durée de deux ans, renouvelable pour une année, à hauteur de 10'000 à 20'000 francs/an est attribuée chaque année.

3. COMMENT OBTENIR UN SOUTIEN ?

Le Service de la culture publie chaque année début février et pour chaque dispositif un appel d'offres public, invitant les candidats potentiels à déposer un dossier.

Le délai de dépôt de candidatures a été fixé au 15 juin.

Pour l'évaluation des candidatures, des critères spécifiques à chaque type de bourse seront pris en considération :

1. Pour les bourses pluriannuelles pour les artistes visuels confirmés :

- Le parcours antérieur de l'artiste en Valais et dans les circuits nationaux et internationaux.
- Le niveau d'excellence, le potentiel de développement et l'intérêt du soutien au regard du stade d'avancement de la carrière de l'artiste.
- La faisabilité et la crédibilité du projet artistique présenté.
- L'implication de l'artiste dans la vie culturelle du canton.

2. Pour les bourses pour les artistes visuels émergents :

- La qualité du parcours artistique antérieur.
- La cohérence, la faisabilité et l'originalité du projet artistique présenté.
- L'implication de l'artiste dans la vie culturelle du canton.
- L'impact potentiel du projet sur la carrière de l'artiste.

3. Pour le soutien pour l'accueil d'artistes visuels de renommée internationale:

- La cohérence et la faisabilité du projet artistique présenté.
- La qualité du parcours artistique du/des artiste/s invité/s.
- Le niveau d'insertion du projet dans la vie culturelle locale.
- L'originalité de la démarche.

4. Pour les bourses pluriannuelles pour le développement de «pôles d'excellence» :

- La cohérence et la faisabilité du projet artistique présenté.
- La qualité des institutions/associations partenaires du projet.
- La qualité du parcours des intervenants invités.
- Le niveau d'insertion du projet dans la vie culturelle cantonale et son rayonnement au niveau national et international.
- L'impact potentiel du projet sur la scène artistique valaisanne et la vie culturelle cantonale.
- L'originalité de la démarche.

5. Pour le soutien pour structures et projets expérimentaux :

- La cohérence et la faisabilité du projet artistique présenté.
- La qualité du parcours du/des professionnels du champ des arts visuels responsable/s du projet.
- Le niveau d'insertion du projet dans la vie culturelle locale.
- L'impact potentiel du projet sur la scène artistique valaisanne et la vie culturelle locale.
- L'originalité de la démarche.

L'attribution des bourses et des soutiens est décidée par une Commission nommée par la cheffe du DSSC. Elle est constituée de professionnels du domaine et de délégués du Conseil de la culture. Elle est présidée par la Conseillère culturelle en charge des arts visuels.

Pour de plus amples informations,
consultez notre site : www.vs.ch/culture > Demander un soutien > Arts visuels > ArtPro Valais

ou prenez directement contact avec nous : sc-encouragement@admin.vs.ch, 027- 606 45 60

ANNEXE 1 : Les membres de la Commission ArtPro Valais. Les membres du Conseil de la culture en 2014. Les Cahiers de l'Observatoire de la culture – Valais

Les membres de la Commission ArtPro Valais

Céline Eidenbenz, directrice du Musée d'art du Valais, Sion
Sybille Omlin, directrice de l'ECAV, Sierre
Carlo Schmidt, membre du Conseil de la culture, Guttet
Balthazar Lovay, directeur artistique du centre d'art Fri-Art, Fribourg
Annette Kummer, présidente de visarte Oberwallis, Naters
Marco Constantini, commissaire d'exposition indépendant et enseignant à l'ECAV, Sierre
Helen Hirsch, directrice du Musée d'art, Thun

Les membres du Conseil de la culture (2014)

Président :

Pierre Cagna, architecte, Sion

Membres :

Michaël Abbet, programmateur du Petithéâtre de Sion, Miège
Thomas Antonietti, ethnologue, Visp
Judith Bärenfaller, danseuse, Brig-Glis
Karine Barman, musicienne, Troistorrents
Jérôme Meizoz, écrivain et critique littéraire, Lausanne
Xavier Moillen, musicien, Martigny
Nicole Mottet Roduit, styliste, Martigny
Mélisende Navarre, responsable de la médiation au théâtre du Crochetan, Monthey
Sybille Omlin, directrice de l'ECAV, Sierre
Stefan Ruppen, musicien, Naters
Carlo Schmidt, artiste, Guttet
Francesco Walter, Intendant Musikdorf, Ernen
Anne Zen Ruffinen, cinéaste, Sion
Anne-Dominique Zufferey, conservatrice du Musée de la vigne et du vin, Muraz s/ Sierre

Cahiers de l'Observatoire de la culture

ANTILLE Benoît, 2014, «*Arts visuels en Valais : Un état des lieux*», Cahiers de l'Observatoire de la culture-Valais, 102 p. (version française)

ANTILLE Benoît, 2014, «*Visuelle Kunst im Wallis : Eine Bestandsaufnahme*», Hefte der Kulturbeobachtungsstelle-Wallis, 102 S. (deutsche Version)

MORONI Isabelle, 2014, «*Parcours d'artistes, chemin d'épreuves*», Cahiers de l'Observatoire de la culture-Valais, 62 p. (version française uniquement)

ANNEXE 2 : Les Slides de présentation du programme *ArtPro Valais*

ANNEXE 3 : Le dispositif *ArtPro Valais* (B2/3.1)

